

Décision

Générale

colonial

Décision n° 968 est annulée la décision n° 338 en date du 28 avril 1945.

n° 968

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
20 août 1945

Numéro JO
n° 8 du 01/08/1945

Date du numéro
1 août 1945

TEXTE INTÉGRAL

est annulée la décision n° 338 en date du 28 avril 1945 infligeant un blâme avec inscription au dossier au médecin de l'A.M.I. de Madagascar Rajaonary.